

Photo: Jacob Balzani Lööv



Iña Wampisti Nunke

Le territoire intégral de la Nation Wampis en Amazonie péruvienne

Auteur(s):¹ Wrays Pérez, Tami Okamoto et Thomas Niederberger

En novembre 2015, le Peuple Wampis a formé un gouvernement territorial autonome (le **Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis**, GTANW) dans le but de gouverner et de protéger son territoire ancestral de plus de 1,3 million d'hectares dans le nord de l'Amazonie Péruvienne. Les Wampis ont été les premiers à avoir mis en place un gouvernement autochtone autonome en s'appuyant sur la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones de 2007 (**Servindi, 2016**). De par cette initiative, ils plaident avec ferveur une auto-détermination durable et placent leur territoire préservé au cœur des initiatives mondiales pour la conservation de la biodiversité, et au centre de la lutte contre le réchauffement climatique désastreux.

Le territoire des Wampis : une relation ancestrale

Les Wampis ont aujourd'hui une population d'environ 15

300 individus, vivant dans 22 communautés titulaires d'un droit de propriété le long des rivières Santiago et Morona (*Kanus* and *Kankaim* en Wampis), dans le département de Loreto et d'Amazonas au Pérou. Le Peuple Wampis appartient à la famille ethno-linguistique Jivaro (ou *tarimat shuar*), étroitement liée au peuple Shuar, autochtones de l'Équateur voisin. Ils sont historiquement connus pour leur esprit guerrier, leur sentiment identitaire puissant, leur éthique égalitaire et l'attachement qu'ils vouent à leur territoire ancestral, toutes ces valeurs leur ayant permis de résister aux nombreuses tentatives de conquêtes et d'assujettissement des Incas et des colons espagnols. Ce n'est qu'au milieu du 20^{ème} siècle que les Wampis ont commencé à progressivement s'intégrer à la société péruvienne. Ce rapprochement s'est basé sur un besoin de reconnaissance de leur droits territoriaux par la société péruvienne (Pérez 2018).

Les Wampis nomment leur territoire ancestral *Iña Wampisti Nunke*. Leurs pratiques culturelles,



leur identité, leur langage et leurs propres modes de gouvernance traduisent leurs connaissances profondes des forêts, des milieux aquatiques, de la vie sauvage et de la biodiversité de la région et les relations complexes qu'ils entretiennent avec ces éléments. Leur qualité de vie dépend largement de la santé de la nature qui les entoure. Leur territoire ancestral, qui comprend toutes les terres et milieux aquatiques qui se trouvent autour de deux bassins versants principaux, a été auto-délimité et ne tient pas compte des différents titres et catégories juridiques que l'État leur a assignés. Les Wampis ne considèrent pas leur territoire comme une simple surface ou délimitation de zone de juridiction : « le territoire n'est pas une perspective, un concept ou une idée, mais un système de vie » (Noningo Sesén, 2017).

Dans les Statuts Wampis (GTANW 2015), le territoire est défini comme « intégral et uni », construit par les relations intimes qu'entretient le peuple avec les êtres

¹ Wrays Pérez est le *pamuk* (président) du **Gouvernement Territorial Autonome de la Nation Wampis** (de 2015 à mars 2020)

Tami Okamoto est géographe et aide le GTANW depuis 2016; elle poursuit un Doctorat à l'université d'Oxford.

Thomas Niederberger est **Coordinateur de la Recherche et des Publications** du Consortium APAC. Il a collaboré avec le GTANW de 2016 à 2018 dans le cadre d'un Doctorat de recherche en anthropologie sociale à l'Université de Bern, en Suisse.

Traduction et révision : Solène Chatelain et Rachel Babin

« Le territoire intégral n'est pas une perspective, un concept ou une idée, mais un système de vie ».

Shapiom Noningo Sesen, 2017

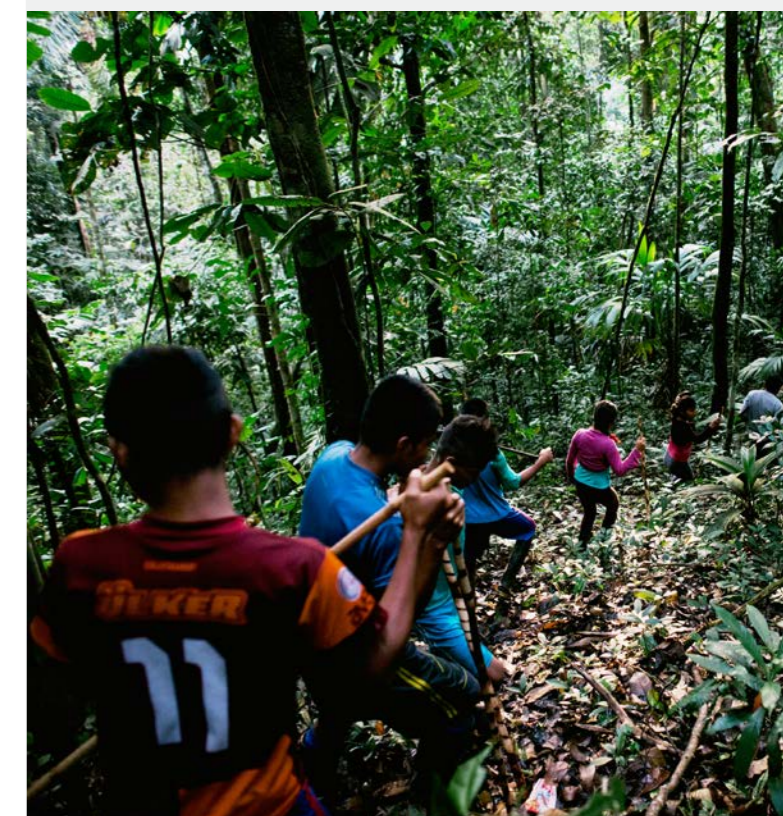


Photo: Jacob Balzani Lööv





1 327 760 hectares

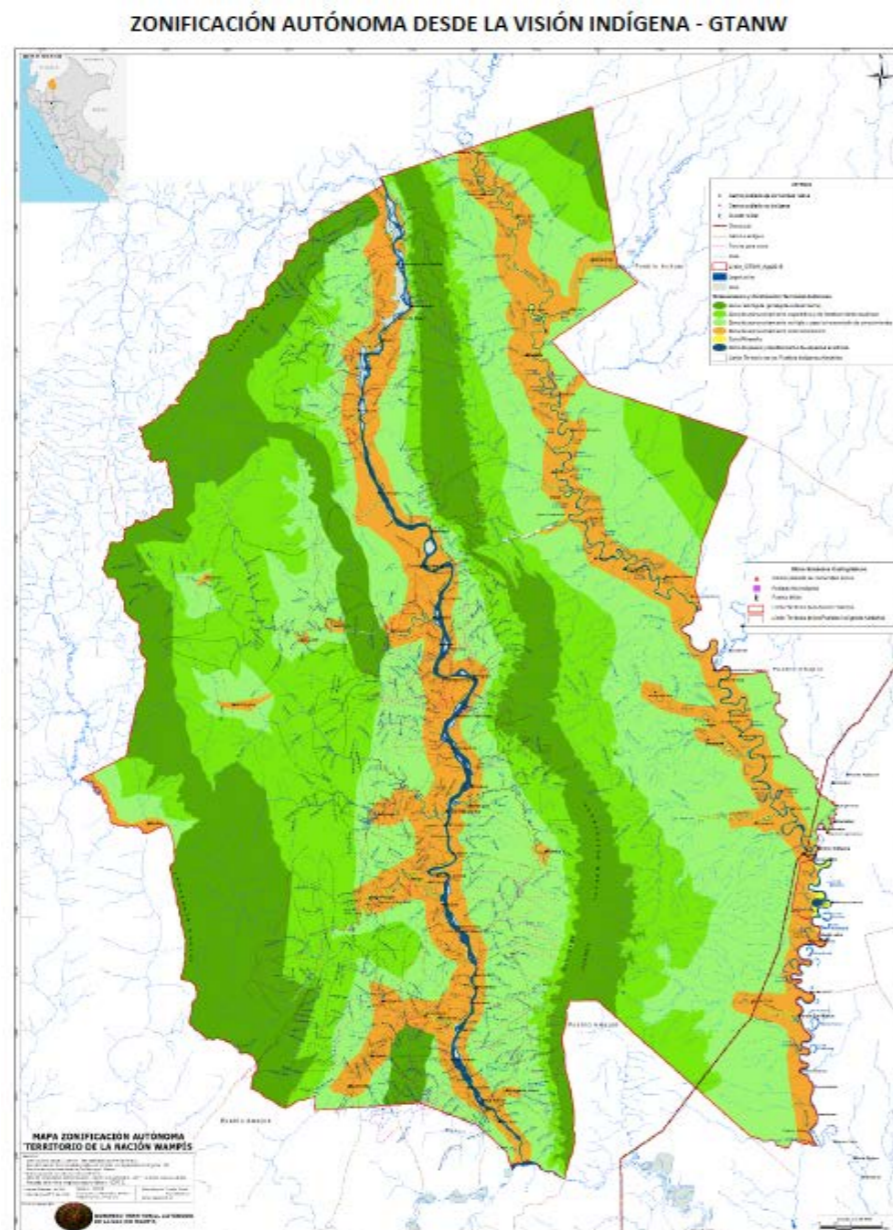


Gardiens : la Nation Wampis, 15 300 habitants



Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis

Zonage autonome du territoire Wampis, basée sur une vision autochtone. Carte: GTANW.



qui habitent les différents niveaux *Nayaim*, *Nunka*, *Nunka Init*, et *Ent* (c'est à dire, l'aquatique, le terrestre, le sous-sol et l'espace), tous interconnectés les uns aux autres : « Notre Peuple et ses membres font partie de ce territoire » (art.21). Le concept de « vie ancrée dans le territoire » reflète les connaissances, la sagesse et la philosophie héritées de leurs ancêtres (art.46). Les Wampis assurent que seule cette vision intégrale du territoire peut assurer les bonnes conditions de vie de leurs membres, ou *Tarimat Pujut* (art. 23). Ces relations ancestrales, qui relient tous les êtres de manière complexe, à la fois visibles et invisibles, sont les fondations de leur gouvernance autonome actuelle. En ce sens, le territoire intégral Wampis constitue pleinement un « territoire de vie ».

On retrouve aujourd'hui la langue Wampis, tout comme leurs connaissances ancestrales, dans leurs activités quotidiennes, et dans de nombreuses histoires sur l'origine commune de tous les peuples *jívaro*. Ces histoires mentionnent fréquemment les terres de leurs ancêtres. Les trois cordillères sacrées *Kampankias*, *Ichinkat Mura*, et *Tuntanain* ont une importance spirituelle significative pour les Wampis (voir Wampis Statute, art. 39). Dans ces montagnes, les chutes d'eaux sont des lieux fondamentaux pour la méditation et sont privilégiées dans la quête de visions offertes par *Arutam*, l'esprit des ancêtres. Avoir fait l'expérience de visions est considéré comme nécessaire pour devenir un homme fort ou une femme forte, un bon chasseur ou un bon guerrier. De nos jours, cela est aussi important

pour devenir un bon professionnel ou un dirigeant autochtone respecté.

Les hommes et les femmes Wampis, pour la chasse, la pêche et la culture des terres, établissent des relations personnelles avec des êtres puissants qui contrôlent divers domaines d'activités humaines : *Etsa*, le soleil, *Arutam*, l'esprit des ancêtres, *Nunkui*, la mère de la terre et des plantes, qui apporte l'abondance, *Tsunki*, maître des profondeurs et de la vie aquatique, *Tijai*, détenteur de la vie sauvage, et d'autres êtres et esprits. Une bonne relation avec ces êtres prévient des pénuries, des hostilités, de la solitude ou même de la mort. Pour les Wampis, le pouvoir politique (c'est-à-dire la gouvernance) est intimement lié aux pouvoirs spirituels qui émanent du territoire et des êtres qui l'habitent.

Les Wampis restent liés aux terres et aux *purmas* (*asaak*) qu'occupaient leurs ancêtres et qui continuent à être des refuges écologiques, sociaux et culturels. Bien que ces endroits historiquement importants soient aujourd'hui relativement éloignés des villages principaux Wampis, les familles Wampis restent les héritières de connaissances ancestrales précises sur les *collpas* (étangs) et sur d'autres endroits où l'on trouve une vie sauvage riche, des poissons, des arbres et des plantes importantes, ainsi que d'autres ressources en

abondance. Le *purmas* des ancêtres est aujourd'hui, pour leurs descendants, une sorte de centre de gravité du territoire où ils ont le droit de se réinstaller et de réutiliser les terres, marquant ainsi les frontières territoriales avec d'autres groupes (GTANW 2016: 74).

Il y a toujours, au sein de la communauté Wampis, une économie de subsistance basée sur la réciprocité. Les Wampis répondent à leurs besoins vitaux principalement grâce à la mise en culture de petites parcelles et aux ressources fournies par la forêt, les rivières, les cours d'eaux, et les étangs. Leurs modes de culture (défrichage et parcelles tournantes) se montrent efficaces pour conserver les différents niveaux écologiques de la forêt Amazonienne. (GTANW 2016:66 ; Chicago Field Museum 2012:312). Les forêts sont une source de fruits, de plantes médicinales, de miel, d'insectes, de larves, et surtout de gibiers. Par ailleurs, certains types de bois et la fibre des feuilles de palmier



Iña Wampisti Nunke.

Le territoire intégral de la Nation Wampis en Amazonie péruvienne. Vidéo 3:39 min., 2021 (sous-titres en français).



Un repas partagé de viande, de yucca et de plantain pendant un travail collectif dans le jardin de la chacra. Photo: Jacob Balzani Lööv



servent à construire les maisons, les pirogues, les lances, les sarbacanes, les instruments de musique, les décorations, et divers autres ustensiles.

Alors que les Wampis consomment peu et n'ont pas grand besoin d'argent, certains produits comme le plantain, le manioc et les arachides (dans certains cas du poisson ou du gibier séchés et salés) sont vendus à des marchands itinérants dans les villes voisines. La culture du cacao est aussi une activité commerciale importante pour de nombreuses familles.

Auto-gouvernance : le gouvernement territorial autonome de la Nation Wampis

Le mode de vie ancestral de leur territoire *Iña Wampisti Nunke*, qui constitue en soi un système de vie, a permis la mise en place de l'organisation politique territoriale présente autour des sous-bassins et des rivières. Dans l'exercice de leur droit à l'autonomie et en s'appuyant sur la jurisprudence ancestrale, constitutionnelle et internationale, les Wampis ont déclaré leur Gouvernement Territorial Autonome et ont publié leurs Statuts de Gouvernance Collective en novembre 2015. Ils devinrent alors le premier Peuple Autochtone du Pérou à mener ces démarches.

L'organe décisionnaire suprême du Gouvernement Wampis est appelé le *Uun Iruntramu* et est composé de représentants élus, nommés *Irunin*. Il y a, de plus, 3 autres niveaux de gouvernance : le gouvernement central, le gouvernement de la rivière et du bassin

de Kanus et Kankaim, et les gouvernements communautaires. Trois sessions ordinaires sont tenues chaque année et des assemblées extraordinaires s'ajoutent si nécessaire. Les Statuts de Gouvernance définissent les processus d'adhésion, de direction et d'élection des membres.

Au niveau familial, les Wampis sont très autonomes dans l'organisation des tâches domestiques et de la vie économique. Les communautés d'aujourd'hui ont émergé dans les années 1950 et 1960 et sont gérées par les assemblées communautaires qui élisent un comité de responsables et son président (*iimaru*). Le comité est chargé d'obtenir des accords entre les membres de la communauté. Les règles concernant la conservation, l'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont en général incluses dans les règlements écrits des communautés.

Au Pérou, le régime de propriété collective ne considère pas les Peuples Autochtones ou les Premières Nations comme étant sujets de droits. Dans les années 1960, les Wampis se sont organisés en fédérations Autochtones pour faire face aux menaces croissantes dues à l'expansion des colons, expansion aidée par la construction des routes Amazoniennes. De cette manière, ils ont réussi à tirer profit du Native Communities Act de 1974 qui promeut le processus de délimitation de l'état et l'établissement de titres fonciers, ce qui a conduit à la reconnaissance juridique des Wampis en tant que « communautés titulaires d'un droit de propriété » sur une part importante de leur territoire situé le long des berges (Chirif et García Hierro 2007). Cependant, les zones utilisées collectivement

par les membres des communautés Wampis mais ne pouvant pas être assignées à un groupe en particulier (réserves naturelles, sites sacrés, etc.) n'ont donc bénéficié d'aucun titre foncier. (GTANW 2016: 38). Si on ajoute à cela la superposition des catégories administratives qui définissent les territoires (districts, provinces et aires protégées), on explique les raisons de la fragmentation des statuts juridiques des territoires ancestraux des Wampis.

Au Pérou, aucun Peuple Autochtone n'a obtenu le titre foncier de son territoire ancestral en un seul bloc intégral (GTANW 2017). Cependant, d'après les lois internationales, l'état a l'obligation de reconnaître les territoires ancestraux des Peuples Autochtones².

Kampankias : la chaîne montagneuse au cœur du territoire Wampis

À l'exception des petites parcelles de cultures et des zones d'habitation, le territoire Wampis est totalement recouvert de forêt tropicale. Avec les contreforts andins, il est une des seules régions où la connexion entre les plaines d'Amazonie et les forêts humides de haute altitude demeure encore riche et imperturbée, comme le montre l'extrême diversité de faune et de flore que l'on trouve dans cette zone. La chaîne montagneuse Kampankias se situe entre 800 et 900 mètres au-dessus du niveau de la mer et comprend des écosystèmes terrestres et aquatiques, des espèces endémiques et des mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux menacés (les plus connus de ces animaux étant le jaguar, le boa et le tapir)³.



« Nous demandons qu'aucune aire protégée ne soit créée [par l'État], parce que cela voudrait dire que l'on perdrait la propriété ancestrale de notre territoire ; qu'après avoir été nôtre, il serait contrôlé par l'état. Nous serions obligés d'avoir une permission pour y entrer, pour utiliser nos propres ressources ».

Wrays Pérez dans **Servindi, 2016**.



Carmen Pirucho, une sage de la communauté de Soledad, travaillant dans sa *chacra*.
Photo : Candy López



Pêche dans un ruisseau de la rivière Kanus.
Photo: Jacob Balzani Lööv

² Voir par ex. l'affaire *Awasi Tingni vs Nicaragua* : le droit de propriété du territoire autochtone n'est pas déterminé par le titre foncier attribué par l'état ; mais l'attribution de ce titre foncier constitue la reconnaissance d'un droit préexistant. Les justifications légales du droit de propriété du territoire des Wampis et la viabilité des concepts de territoire intégral sont détaillés dans un rapport juridique (GTANW 2017) et anthropologique (GTANW 2016).

³ Un rapide inventaire biologique recense plus de 20 espèces de plantes, poissons, amphibiens et reptiles observés pour la première fois par des scientifiques occidentaux, ainsi qu'une composition floristique unique (Chicago Field Museum 2012).





Wrays Perez, pamuk (président) du GTANW (2015-2021), s'adressant à l'assemblée générale, avec d'autres dirigeants. Photo : Kathia Carrillo

source d'eau pure et une réserve importante de carbone, sur et sous le sol. Elles regorgent de graines d'arbres et d'autres plantes utiles et c'est un lieu sûr pour la reproduction des animaux – ce qui fait toute l'extrême importance de sa conservation (Chicago Field Museum 2012: 270).

A l'heure actuelle, plusieurs aires protégées supposées être gérées par le gouvernement Péruvien chevauchent en partie ou totalement les terres des communautés titulaires d'un droit de propriété et d'importantes zones sacrées du territoire Wampis : La Réserve Communale de Tuntanain, le Parc National Ichigkat Muja-Coordillera del Condor, et la Zone de Réserve Santiago-Comaina (ZRSC). La ZRSC a été établie en 1999 comme catégorie d'utilisation transitoire pour des zones qui allaient potentiellement devenir des aires protégées⁴. Elle s'étend du Rio Santiago à l'ouest jusqu'au Rio Morona à l'est, et de la frontière Pérou-Équateur au nord à la gorge Manseriche au sud, et elle couvre la totalité de la chaîne du Kampankias et de nombreuses communautés titulaires d'un droit de propriété.



Depuis 2014, les **Wampis** gèrent un programme autonome de surveillance environnementale sur la rivière Santiago (Kanus). Vidéo : 2:20 min, 2021 (sous-titres en français).

Sachant que le Kampankias constitue le cœur du territoire ancestral des Wampis et que son excellent état de conservation est dû à l'unique fait qu'ils l'aient vigoureusement défendu pendant des siècles, les Wampis s'opposent à cette catégorisation et à l'interférence étatique dans sa gestion. À la place, ils insistent pour que le gouvernement Péruvien le reconnaisse dans son intégralité en tant que territoire ancestral Wampis, sous leur gouvernance autonome et avec leur conservation autodéterminée⁵.

Défendre le territoire pour les futures générations et pour le monde : un défi constant

Les Wampis ont toujours défendu leur territoire avec succès contre les menaces auxquelles ils ont été confrontés, comme par exemple la colonisation. La bonne conservation de ce territoire, comme le montre la couverture forestière intacte, est indubitablement due à cette défense. L'exemple le plus connu est la réaction virulente à un ensemble de décrets et de lois pensées sous le gouvernement d'Alan Garcia qui avaient pour but de lever les « obstacles » liées aux droits de propriété collectifs autochtones. Lors de ce soulèvement autochtone près de la ville de Bagua, connu sous le nom de « Baguazo » ou « le massacre Bagua », 1200 Wampis et des milliers d'autochtones Awajun ont été attaqués par les forces armées, laissant derrière eux 34 morts.

La stratégie principale de ces peuples a toujours été et est encore aujourd'hui de faire valoir leurs droits par des actions légales. Par exemple, ils ont obtenu l'annulation de la concession pétrolière Lote 116 (située sur la chaîne Kampankias), en pointant la non-consultation de leurs peuples. Aussi, en 2020, grâce au combat des Wampis et de leur voisin le peuple Achuar, l'entreprise **Geopark s'est retiré du projet d'exploitation pétrolière Lote 64** avant que ce projet destructeur ne démarre (voir la campagne sur nacionwampis.com; voir aussi Chirif et Barclay 2019).

De plus, un projet d'autoroute traversant la frontière équatorienne (ledit *quinto eje vial*), qui aurait ouvert un accès au Kampankias et aurait donc encouragé de nouveaux empiètements colons, a été abandonné suite au non-consentement des Wampis. Grâce à la constante pression qu'exerce les Wampis sur les autorités nationales et par plusieurs actions coordonnées, les Wampis ont réussi à expulser en 2018 des exploitations d'or illégales installées depuis 2014 le long du Kanus (Rio Santiago). Ces menaces sont bien évidemment susceptibles de resurgir à tout moment, d'où la nécessité d'une vigilance permanente.

D'autres types de menaces persistent malgré tout. L'oléoduc Norperuano de l'entreprise publique Petroperu, datant d'un demi-siècle et fortement détérioré, est à l'origine de la catastrophe environnementale de février 2016 dans la région Wampis de Mayuriaga (voir le diaporama ci-dessous). Par ailleurs, la construction de 20 barrages hydroélectriques et d'une « autoroute fluviale » sur la rivière Marañon (dans la partie la plus méridionale

du territoire des Wampis) menace sérieusement les écosystèmes aquatiques et les moyens de subsistance des populations. L'extraction forestière illégale⁶ et la légalisation de petites concessions forestières permises par la nouvelle législation péruvienne sur la foresterie et la vie sauvage (Loi no 29763) est aussi à l'origine de nombreuses inquiétudes sociales. La pression placée sur les économies autonomes face à la croissance démographique de certaines communautés et le non-

⁴ La ZRSC représentait au début 863 277 hectares, puis plus tard 398 449 hectares. Voir les Décrets Suprêmes **DS 005-99-AG**, **DS 029-2000-AG**. Voir aussi Barclay et al. (2009).

⁵ Voir : Le Peuple Wampis rejette la demande d'expropriation du Kampankias faite par le SERNANP; **GTANW**, **25. Fev. 2021**. Ce rejet n'a rien de nouveau. Par exemple, le résumé de « l'inventaire rapide » du **Chicago Field Museum (2012)** précise que « la ZRSC [...] inclue des forêts que les habitants autochtones de la région protègent depuis des années. En conséquence, les résidents autochtones sont en désaccord avec la zone réservée et ont proposé qu'elle soit déclarée en tant que partie des territoires Wampis et Awajún ».

⁶ Depuis 2020, la forte augmentation de la demande de bois de balsa est inquiétante (voir **Mongabay**, **28.01.2021**). L'extraction est commandée par des marchands de bois depuis l'autre côté de la frontière, en Équateur. Le GTANW ne cesse de demander une intervention du gouvernement péruvien dans le contrôle des frontières et a organisé plusieurs actions pour stopper la coupe et le commerce illégal de bois. (see Nacionwampis.com, e.g.: **20.10.2020**; **25.11.2020**; **23.03.2021**)

La pipeline *Oleoducto Norte* de PetroPeru, qui a provoqué une importante marée noire à Mayuriaga en 2016. Photo: Jacob Balzani Lööv



respect des réglementations communautaires qui régissent l'utilisation des ressources naturelles (menant à la raréfaction des poissons et gibiers) constituent les défis internes des communautés.

Avec la mise en place de leur Gouvernement Territorial Autochtone et la déclaration de leurs Statuts en 2015, les Wampis ont défini une série de priorités pour renforcer leur auto-gouvernance. Dans le but de revitaliser leur identité culturelle, ils forment des techniciens en communication, ont créé une station de radio autonome (Tuntui Wampis) et ont ouvert l'école Sharian pour les futurs dirigeants Wampis. Les jeunes Wampis sont impliqués dans la conception des méthodes d'élaboration d'un Plan de Vie (*plan de vida*) des communautés Wampis.

La conception de protocoles concernant les relations extérieures progresse également, en insistant sur le respect d'un consentement libre, informé et préalable (Barclay 2020). Ils ont aussi décidé de renforcer le suivi environnemental de leurs territoires en créant des comités communautaires qui veillent à la conservation et à l'utilisation durable des richesses de la nature, selon un plan de zonage autonome (voir carte).

Pour conclure, le gouvernement autonome Wampis réclame la reconnaissance et le respect du droit de propriété de leurs territoires ancestraux. Ils réclament également le respect de l'auto-détermination de leur organisation interne et de leur système de gouvernance basés sur leurs lois coutumières, et ils réclament le respect de la protection totale de leur territoire intégral, pour leur génération et pour les générations futures, pour les Wampis autant que pour les communautés du monde.

Sur la lutte de la Nation Wampis contre l'exploitation illégale de l'or, voir aussi le documentaire « Queremos vida sana, no queremos contaminación » ; 18 min, GTANW 2020, disponible sur [YouTube](#).



Un homme construit un piège pour les oiseaux terrestres, une construction qui peut prendre jusqu'à deux jours et qui est accompagnée de chants traditionnels. Photo : Jacob Balzani Lööv



Des personnes au travail lors de la marée noire de Mayuriaga. La catastrophe a touché 30 km de Quebrada avant de polluer le Rio Morona, affectant toute la population en aval. Photo: Jacob Balzani Lööv

Références:

Barclay, Frederica, Pedro García Hierro, and Marco Huaco Palomino. 2009. *Crónica de un Engaño. Los Intentos de Enajenación del Territorio Fronterizo Awajun en la Cordillera del Cóndor a Favor de la Minería*. Lima: IWGIA.

Barclay, Frederica. 2020. Estudio de caso sobre protocolo autónomo de consulta indígena en países de América Latina: Perú. In **Protocolos Autonómicos de Consulta Previa Indígena en América Latina**. Lima: IWGIA, pp. 266-282.

Chicago Field Museum. 2012. Perú: Cerros de Kampankis. *Rapid biological and social inventories No. 24*. Available from http://fm2.fieldmuseum.org/rbi/results_24.asp

Chirif, Alberto, and Frederica Barclay. 2019. *El Lote 64, un Mundo de Conflictos. Riesgo de Afectaciones a los Derechos Indígenas Achuar y Wampis por las Empresas GeoPark y Petroperú*. Lima: Equidad.

Chirif, Alberto, and Pedro García Hierro. 2007. *Marcando Territorio: Progresos y Limitaciones de la Titulación de Territorios Indígenas en la Amazonía*. Copenhague: IWGIA.

GTANW. 2015. *Estatuto del Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis. En memoria de nuestros ancestros y por nuestro derecho a la libre determinación como pueblo y nación*. **Pdf document (Pdf in English)**

GTANW. 2016. *Informe antropológico sobre la continuada existencia de la nación Wampis y su territorio*. Estudios complementarios para la sustentación del derecho al territorio de la nación Wampis.

GTANW. 2017. *Resumen de Fundamentación Jurídica para el reconocimiento del Territorio Integral Wampis*. **Pdf document**.

León, Aymara y Mario Zuñiga Lossio. 2020. Las sombras del petróleo: informe de los derrames de petroleros en la Amazonía peruana entre el 2000 y 2019. Lima: Oxfam y CNDDHH. **(Pdf document)**.

Niederberger, Thomas. 2020. *Autonomy in the Amazon: The Emergence of the 'Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis' in Northern Peru*. Unpublished PhD Thesis, University of Bern.

Niederberger, Thomas. 2020. **Were there nonhumans in Bagua?** Alternautas.

Noningo Sesen, Shapiom. June 2017. *Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis. Historia, Construcción y Retos*. Presented at the Public Forum "Primer Gobierno Autónomo del Perú", Pontificia Universidad Católica del Perú.

Noningo Sesen, Shapiom. 2018. "Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis: Recuperando la Autonomía Sociohistórica, Construcción del Futuro Común." In *Deforestación en Tiempos de Cambio Climático*, ed. A. Chirif. Lima: IWGIA, pp. 83-92.

Noningo Sesen, Shapiom. 2020. "Socio-territorial governance or autonomy of the Wampis nation Origins, progress and prospects." In **Building Autonomies**. Copenhagen: IWGIA

Noningo Sesen, Shapiom, and Tania Gómez Perochena. 2021. "El autogobierno como camino para asegurar la continuidad como pueblos indígenas: el ejercicio de la autonomía indígena en el contexto de la crisis del COVID-19." In *La explotación del Yasuní en medio del derrumbe petrolero global*. Quito: Abya Yala, pp. 150-156. **(Pdf download)**.

Okamoto, Tami y Cathal Doyle. 2019. El Protocolo del CPLI de la Nación Wampis – Una herramienta basada en su estatuto para la defensa del territorio integral. En: *Los protocolos de consentimiento libre, previo e informado como instrumentos de autonomía: sentando las bases para interacciones basadas en los derechos*. Doyle, C., Whitmore, A. Y Tugendhat, H. 2019. (eds). Köln: Infoe **(Pdf download)**.

Pérez, Wrays. 2018. *Nuestra Historia*. Available from nacionwampis.com.

Pérez, Wrays. 2019. The Significance of Convention 169 for the Wampis in Peru. *International Journal of Human Rights*: 1-3.

Servindi. 2016. **La Nación Autónoma Wampis: Construyendo la casa grande**.

Surrallés, Alexandre, and Ermeto Tuesta. 2017. Los Territorios Integrales y la Libre Determinación de los Pueblos en la Amazonía Noroeste del Perú. In *Atlas de Comunidades Nativas*. Lima: Instituto del Bien Común, pp. 54-60.



À propos de ce rapport

Ce chapitre fait partie du rapport 2021 sur les territoires de vie, composé d'analyses locales, nationales, régionales et mondiales des aires et des territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales (parfois nommées "APACs" ou "territoires de vie"). Le rapport s'inscrit dans un processus continu, visant à développer la base de connaissances disponibles sur les territoires de vie, afin de soutenir les priorités auto-déterminées des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il a été réalisé par le Consortium APAC avec le soutien de plusieurs partenaires.

Consortium APAC. 2021. Territoires de vie: Rapport 2021. Consortium APAC: international. Disponible sur : report.territoriesoflife.org.

À propos du Consortium APAC

Le **Consortium APAC** est une association mondiale à but non lucratif, qui soutient les Peuples Autochtones et les communautés locales qui gouvernent et conservent leurs terres, territoires et eaux collectives. Les organisations Membres du Consortium APAC, ainsi que ses Membres d'Honneur, sont présents dans plus de 80 pays et mènent des actions collectives au niveau local, national, régional et international sur plusieurs axes de travail, notamment la documentation, la préservation et la défense des territoires de vie, de même que les relations intergénérationnelles et la jeunesse.

En savoir plus sur le Consortium APAC :
www.iccaconsortium.org

The ICCA
Consortium

